

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 10 mars 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

404, route du Mont-Adstock (lot 6 498 411 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'un pavillon de services d'une superficie de 31.2 mètres carrés alors que l'article 618 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une superficie d'implantation maximale de 30 mètres carrés pour un terrain de 749 mètres carrés et moins dans un milieu de vie « ZS.2 – Mont Adstock camping ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 7 mars 2025, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
dq@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 19 février 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin

